

SYSTEME DE VEGETALISATION OPTIGREEN "TOITURE NATURELLE ORNEMENTALE" Plantation de godets de vivaces et de plantes aromatiques

Pente du support : 3 à 20 %

Le système de végétalisation décrit ci-dessous est conforme aux Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées édition n°2 novembre 2007 et fait l'objet d'un Cahier des Charges OPTIGREEN visé par un bureau de contrôle. Les Règles professionnelles viennent compléter les dispositions des NF-DTU de la série 43.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME

Poids du système à CME : env. 265 kg/m² (+ charge de sécurité définie dans les RPTTV nov. 2007, selon support et pente)

Epaisseur de substrat : 18 cm tassés (facteur de tassement : 1,2)

Hauteur du système : env. 18 cm

Capacité de rétention en eau maximale : env. 66 l/m²

DESCRIPTIF DU SYSTEME

- **Couche végétale** : Plantation de godets de type V/Ar diam. 5/6 cm, densité de plantation : 15 unités/m².

Végétaux parmi la liste TOITURE NATURELLE ORNEMENTALE OPTIGREEN : Achillea, Allium, Anthemis, Aster, Campanula, Centaurea, Dianthus, Echium, Iris, Origanum, Ranunculus, Scabiosa, Teucrium, Thymus, Verbascum, Bromus, Festuca, Poa,... (Liste non exhaustive, selon disponibilité).

- **Couche de culture** : Substrat extensif E à base de matériaux naturels (agrégats minéraux poreux et compost de déchets verts). Capacité de rétention d'eau : ≥ 40% en volume. Masse volumique à CME : 1450 kg/m³. Epaisseur 18 cm tassés. Conformément aux Règles Professionnelles, l'utilisation de terre végétale est strictement interdite.

- **Couche de protection** : Géotextile absorbant de protection RMS300, non tissé en fibres synthétiques recyclées, imputrescible. Rétention d'eau : env. 2 l/m². Masse surfacique : 300 g/m².

TRAITEMENT DES PERIPHERIES ET AUTOUR DES EVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES

Mise en place obligatoire d'une zone stérile de 40 cm minimum de largeur, conformément au Cahier des Charges OPTIGREEN.

La partie courante végétalisée est séparée de la zone stérile par un dispositif de type pare gravier ajouré ZP 150 en aluminium épaisseur 1mm, de hauteur 150 mm, ou d'éléments de bordure OPTIGREEN en aluminium (dimensions et RAL à la demande).

ENTRETIEN

L'entretien est obligatoire. L'entretien sur la période de parachèvement (période entre l'installation de la végétalisation et la réception de l'ouvrage) fait partie intégrante du marché de travaux. Après réception, l'entretien de confortement (période jusqu'à l'obtention d'un taux de couverture > 80 %) doit faire l'objet d'un contrat avec le maître d'ouvrage. La fréquence minimale d'intervention est de 3 à 4 passages/an (cf. Règles Professionnelles).

ARROSAGE

Le maître d'œuvre doit prévoir un ou plusieurs point(s) d'eau de débit dimensionné à la surface végétalisée, disponible(s) au niveau de la terrasse au moment des travaux et pendant toute la durée de vie de l'ouvrage (Débit min. 2,5 m³/h - Pression dynamique minimum 3 bars). Tout point de la terrasse devra être situé à moins de 30 mètres d'un point d'eau.

A la mise en œuvre : L'arrosage de la végétalisation, jusqu'à saturation du système, est indispensable à la mise en œuvre. Celui-ci doit être prolongé les premières semaines si les conditions climatiques l'imposent.

Au-delà de la période d'installation : L'arrosage automatique est souvent nécessaire en végétalisations semi-intensives. Cependant, selon les propriétés de rétention d'eau du système de végétalisation, le choix des végétaux et la région d'implantation, un arrosage d'appoint peut-être suffisant (Conseils disponibles auprès du Service technique OPTIGREEN).